

# PRIX COURANT 2026



**BETON**FRAIS<sup>SA</sup>

Chemin des Helvètes 19  
2074 Marin-Epagnier  
+41 32 756 40 40  
[admin@betonfrais.com](mailto:admin@betonfrais.com)  
[www.betonfrais.com](http://www.betonfrais.com)



# BÉTON FRAIS

<b>BÉTONS DURABLES ET ÉCOLOGIQUES</b>	<b>04</b>
<b>BÉTONS CLASSIQUES</b>	<b>06</b>
Bétons normés	
Bétons de pieux	
<b>BÉTONS DE PERFORMANCE</b>	<b>07</b>
Bétons autoplaçants	
Bétons projetés	
Bétons légers	
<b>AUTRES BÉTONS ET ENDUITS</b>	<b>08-09</b>
Bétons non normés	
Enduits non normés	
<b>SUPPLÉMENTS</b>	<b>10</b>
Adjuvants	
Fibres	
Liants	
Autres	
<b>GRAVIERS</b>	<b>11</b>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>14</b>
<b>POMPAGES</b>	<b>15</b>
<b>FICHES TECHNIQUES</b>	<b>16</b>
<b>CONDITIONS</b>	<b>17</b>
Conditions générales de fournitures & de livraison pour le béton	
Conditions générales de paiements	
<b>ADRESSES ET SITES DE PRODUCTION</b>	<b>18</b>

# BÉTONS DURABLES ET ÉCOLOGIQUES

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, NOUS AVONS FAIT LE CHOIX DE L'ÉCORESPONSABILITÉ. DANS LE BUT DE RESPECTER NOS ENGAGEMENTS EN DIMINUANT SENSIBLEMENT NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL, NOUS AVONS ÉLABORÉ DES ECO BÉTONS PRÊT À L'EMPLOI. CEUX-CI SONT PRODUITS AVEC DES MATÉRIAUX PROVENANT ESSENTIELLEMENT DE LA RÉGION DONC D'UN CIRCUIT COURT (20 KM).

## CIMENT

Nous utilisons un nouveau ciment durable **JURA ECO3 CEM II/C-M (Q-LL)** 42.5N à base d'argile calcinée qui réduit considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> (-40% par rapport au Ciment CEM II/A) au cours de sa fabrication. Pour rappel nous utilisons depuis une dizaine d'année un ciment JURA ECO CEM II/B-LL 32.5R à base de calcaire réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> de quelques 20%.

## GRANULATS

Nous utilisons des granulats à béton naturel lacustre, concassés et recyclé de type RC-C.

## ADJUVANTS

Tous nos adjuvants proviennent du groupe Master Building Solution qui sont produits en Suisse.

## EAU DE GÂCHAGE

Nous utilisons de l'eau du réseau ainsi que des eaux résiduelles provenant de nos installations de recyclage des eaux de lavages des centrales à bétons et camions malaxeurs.

## ÉNERGIE

Depuis 2023, des installations de panneaux photovoltaïques ont été construites qui nous permettront de produire environnons le 20% de nos besoins en énergie électrique.

## VÉHICULES

Nous disposons d'un parc véhicule d'une douzaine de camions malaxeurs ainsi trois pompe à béton datant de 2019 à 2023 tous de type EURO6.

Nous sommes à même de vous fournir des recettes de bétons avec plusieurs combinaisons possibles de la plus impactante à la plus écologique répondants à vos attentes et besoins et vous les décrivons dans le tableau ci-dessous, soit :

# BÉTONS DURABLES ET ÉCOLOGIQUES

## BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON NORME SN EN 206

Article	Classe de résistance compression	Classe d'exposition	Mise en place	Grain max. Dmax mm	Consistance	Granulats	Classe Module d'élasticité	Prix départ centrale CHF / m <sup>3</sup>
---------	----------------------------------	---------------------	---------------	--------------------	-------------	-----------	----------------------------	---

### Sorte A rapport E/C max. 0.65 ; Classe de chlorures Cl 0.10

A 261-RC-C	C 20/25	XC1, XC2	grue/pompe	16	F4	RC-C30	E25	200.-
A 231-RC-C	C 20/25	XC1, XC2	grue/pompe	32	F4	RC-C30	E25	193.-

### Sorte B rapport E/C max. 0.60 ; Classe de chlorures Cl 0.10

B 261-RC-C	C 25/30	XC3	grue/pompe	16	F4	RC-C30	E25	205.-
B 231-RC-C	C 25/30	XC3	grue/pompe	32	F4	RC-C30	E25	198.-

### Sorte C rapport E/C max. 0.50 ; Classe de chlorures Cl 0.10

C 361-RC-C	C 30/37	XC4, XF1	grue/pompe	16	F4	RC-C30	E30	210.-
C 331-RC-C	C 30/37	XC4, XF1	grue/pompe	32	F4	RC-C30	E30	203.-

Supplément taxe environnementale  
CO<sub>2</sub>  
CHF 3.50/m<sup>3</sup>



# BÉTONS CLASSIQUES

BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON NORME SN EN 206

## BÉTONS NORMÉS

Article	Classe résistance compression	Classe d'exposition	Mise en place	Grain max. Dmax mm	Consistance	Granulats	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------	-------------------------------	---------------------	---------------	--------------------	-------------	-----------	---

**Sorte A** rapport E/C max. 0.65 ; Classe de chlorures Cl 0.10

A 261-0	C 20/25	XC1, XC2	grue/pompe	16	F4	Primaire	202.-
A 231-0	C 20/25	XC1, XC2	grue/pompe	32	F4	Primaire	195.-

**Sorte B** rapport E/C max. 0.60 ; Classe de chlorures Cl 0.10

B 261-0	C 25/30	XC3	grue/pompe	16	F4	Primaire	207.-
B 231-0	C 25/30	XC3	grue/pompe	32	F4	Primaire	200.-

**Sorte C** rapport E/C max. 0.50 ; Classe de chlorures Cl 0.10

C 361-0	C 30/37	XC4, XF1	grue/pompe	16	F4	Primaire	212.-
C 331-0	C 30/37	XC4, XF1	grue/pompe	32	F4	Primaire	205.-
C 361-8	C 30/37	XC4, XF1, XA3, RAG	grue/pompe	16	F4	Primaire	232.-
C 331-8	C 30/37	XC4, XF1, XA3, RAG	grue/pompe	32	F4	Primaire	225.-

**Sorte F** rapport E/C max. 0.45 ; Classe de chlorures Cl 0.10, teneur en air occlue de 3% minimum

F 361-0	C 30/37	XC4, XD3, XF2	grue/pompe	16	F4	Primaire	250.-
F 331-0	C 30/37	XC4, XD3, XF2	grue/pompe	32	F4	Primaire	240.-
F 361-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3, RAG	grue/pompe	16	F4	Primaire	270.-
F 331-8	C 30/37	XC4, XD3, XF2, XA3, RAG	grue/pompe	32	F4	Primaire	260.-

**Sorte G** rapport E/C max. 0.45 ; Classe de chlorures Cl 0.10, teneur en air occlue de 3% minimum

G 361-0	C 30/37	XC4, XD3, XF4	grue/pompe	16	F4	Primaire	255.-
G 331-0	C 30/37	XC4, XD3, XF4	grue/pompe	32	F4	Primaire	245.-
G 361-8	C 30/37	XC4, XD3, XF4, XA3, RAG	grue/pompe	16	F4	Primaire	275.-
G 331-8	C 30/37	XC4, XD3, XF4, XA3, RAG	grue/pompe	32	F4	Primaire	265.-

## BÉTONS DE PIEUX

Article	Classe résistance compression	Classe d'exposition	Mise en place	Grain max. Dmax mm	Consistance	Granulats	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------	-------------------------------	---------------------	---------------	--------------------	-------------	-----------	---

**Sorte B** rapport E/C max. 0.50 ; Classe de chlorures Cl 0.10

Environnement au sec

B262 P1	C 25/30		grue/pompe	16	F4	Primaire	215.-
B232 P1	C 25/30		grue/pompe	32	F4	Primaire	210.-
B262-8 P1	C 25/30	XA3, RAG	grue/pompe	16	F4	Primaire	235.-
B232-8 P1	C 25/30	XA3, RAG	grue/pompe	32	F4	Primaire	230.-

Environnement sous l'eau

B262 P2	C 25/30		grue/pompe	16	F5	Primaire	225.-
B232 P2	C 25/30		grue/pompe	32	F5	Primaire	220.-
B262-8 P2	C 25/30	XA3, RAG	grue/pompe	16	F5	Primaire	245.-
B232-8 P2	C 25/30	XA3, RAG	grue/pompe	32	F5	Primaire	240.-

Supplément taxe environnementale  
CO<sub>2</sub>  
CHF 3.50/m<sup>3</sup>

# BÉTONS DE PERFORMANCE

## BÉTONS AUTOPLAÇANTS

BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON NORME SN EN 206

Article	Classe résistance compression	Classe d'exposition	Mise en place	Grain max. Dmax mm	Consistance (étalement)	Granulats	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------	-------------------------------	---------------------	---------------	--------------------	-------------------------	-----------	---

**Sorte B** SCC : rapport E/C max. 0.60 ; Classe de chlorures Cl 0.10

B465-0	C 35/45	XC3	grue/pompe	16	SF2	Primaire	245.-
B435-0	C 35/45	XC3	grue/pompe	32	SF2	Primaire	235.-

## BÉTONS PROJETÉS

BÉTONS À COMPOSITIONS PRESCRITES

Article	Mise en place	Grain max. Dmax mm	Consistance	Dosage en ciment kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------	---------------	--------------------	-------------	------------------------------------	---

**Sorte par voie sèche** Classe de chlorures Cl 1.0 ; Volume livré correspondant à 1'000 litres

GS350004	-	4	-	280	175.-
GS350008	-	8	-	280	175.-
GS400004	-	4	-	320	185.-
GS400008	-	8	-	320	185.-
GS450004	-	4	-	360	195.-
GS450008	-	8	-	360	195.-

**Sorte par voie humide** Classe de chlorures Cl 0.20

GH375004	pompe	4	F3/F4	375	220.-
GH375008	pompe	8	F3/F4	375	220.-
CH400004	pompe	8	F3/F4	400	230.-
CH400008	pompe	8	F3/F4	400	230.-
CH425004	pompe	4	F3/F4	425	240.-
CH425008	pompe	8	F3/F4	425	240.-
CH450004	pompe	4	F3/F4	450	250.-
CH450008	pompe	8	F3/F4	450	250.-

## BÉTONS LÉGERS

Article	Type	Classe résistance compression	Mise en Place	Grain max. Dmax mm	Consistance	Coefficient isolation thermique w/mK	Densité à 28 jours	Dosage en ciment kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
LIAPOR00	LBE		grue	8	F2	0.18	660	200	365.-
LIAPOR15	LBE 15		grue	8	F2	0.28	980	250	380.-
LIAPOR30	LC 8/9	C 8/9	grue	8	F2	0.45	1310	300	360.-
LIAPOR45	LC 20/22	C 20/22	grue	8	F2	0.70	1590	350	325.-



# AUTRES BÉTONS ET ENDUITS

## BÉTONS NON NORMÉS

SEULE LA COMPOSITION CORRECTE DU MÉLANGE DE BÉTON DANS LE CADRE DES TOLÉRANCES DÉFINIES PAR LA NORME SN EN 206 EST GARANTIE.

## BÉTONS MAIGRES

Article	Dosage Ciment kg/m <sup>3</sup>	Grain max. Dmax mm	Mise en place	Granulats	Consistance	Prix départ centrale CHF / m <sup>3</sup>
100016 RC-C	100	16	grue	RC-C50	F2	132.-
100016/32	100	016/032	grue	primaire	F2	137.-
150016 RC-C	150	16	grue	RC-C50	F2	143.-
150016/32	150	016/032	grue	primaire	F2	149.-
200016 RC-C	200	16	grue	RC-C50	F2	154.-
200016/32	200	016/032	grue	primaire	F2	160.-
250016 RC-C	250	16	grue	RC-C50	F2	165.-
250016/32	250	016/032	grue	primaire	F2	171.-

## BÉTONS FILTRANTS

Article	Dosage Ciment kg/m <sup>3</sup>	Grain max. Dmax mm	Mise en place	Granulats	Consistance	Prix départ centrale CHF / m <sup>3</sup>
15048/816/1632	150	4-8/8-16/16-32	grue	primaire	F2	150.-
17548/816/1632	175	4-8/8-16/16-32	grue	primaire	F2	155.-
20048/816/1632	200	4-8/8-16/16-32	grue	primaire	F2	160.-
22548/816/1632	225	4-8/8-16/16-32	grue	primaire	F2	165.-

## BÉTONS

Article	Dosage Ciment kg/m <sup>3</sup>	Grain max. Dmax mm	Mise en place	Granulats	Consistance	Prix départ centrale CHF / m <sup>3</sup>
275016/32 RC-C	275	016/032	grue	RC-C30	F4	172.-
275016/32	275	016/032	grue	primaire	F4	177.-
300016/32 RC-C	300	016/032	grue	RC-C30	F4	177.-
300016/32	300	016/032	grue	primaire	F4	182.-
3250016/32 RC-C	325	016/032	grue/pompe	RC-C30	F4	182.-
325016/32	325	016/032	grue/pompe	primaire	F4	187.-
3500016/32 RC-C	350	016/032	grue/pompe	RC-C30	F4	187.-
350016/32	350	016/032	grue/pompe	primaire	F4	192.-
3750016/32 RC-C	375	016/032	grue/pompe	RC-C30	F4	192.-
375016/32	375	016/032	grue/pompe	primaire	F4	197.-

Supplément taxe environnementale  
CO<sub>2</sub> CHF 3.50/m<sup>3</sup>

# AUTRES BÉTONS & ENDUITS

## BÉTONS NON NORMÉS

SEULE LA COMPOSITION CORRECTE DU MÉLANGE DE BÉTON DANS LE CADRE DES TOLÉRANCES DÉFINIES PAR LA NORME SN EN 206 EST GARANTIE.

## ENDUITS

Article	Dosage Ciment kg/m <sup>3</sup>	Grain max. Dmax mm	Mise en place	Granulats	Consistance	Prix départ centrale CHF / m <sup>3</sup>
250004/8	252	0-4/0-8	grue	primaire	F1	190.-
300004/8	300	0-4/0-8	grue	primaire	F1	200.-
350004/8	350	0-4/0-8	grue	primaire	F1	210.-
400004/8	400	0-4/0-8	grue	primaire	F1	220.-
450004/8	450	0-4/0-8	grue	primaire	F1	230.-

Supplément taxe environnementale  
CO<sub>2</sub>  
CHF 3.50/m<sup>3</sup>



# SUPPLÉMENTS

## ADJUVANTS

Article	Produit	Dosage prescrit (% du poids du ciment)	Prix CHF/kg
S-AFLU	Fluidifiant HBV	0.5 à 1.5	6.-
S-AANT	Antigel FS (accélérateur de prise)	1.0 à 2.0	6.-
S-ARET	Retarder VZ (retardeur de prise)	0.2 à 2.0	6.-

## FIBRES

Article	Produit	Quantité recommandée au m <sup>3</sup>	Prix CHF/kg
PV-FSB	Fibre polypropylène béton	1.8	40.-
PV-FSE	Fibre polypropylène enduit	1.0	30.-
PV-FM	Fibre métallique	25 à 35	4.-

## LIANTS

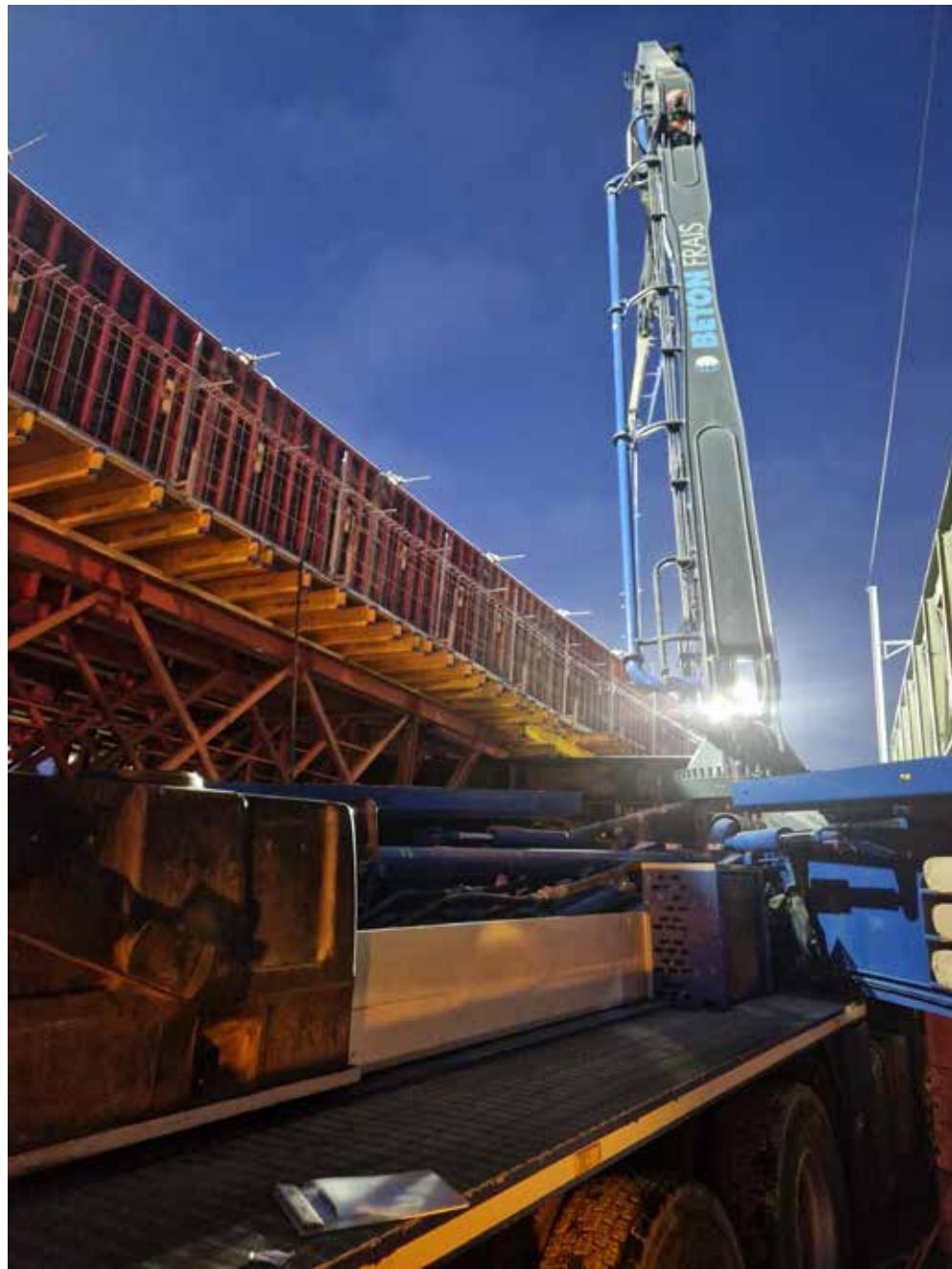
Article	Produit	Domain d'application	Prix CHF/kg
PV-CEM52R	Ciment II/A-LL 52,5 R	Haute résistance initiale	0.05
PV-CEM42L	Ciment III/B 42,5 L-LH-SR	Haute résistance aux agents chimiques et aux chlorures Alcali-réaction faible, pour béton super étanche Minimise les risques d'efflorescences calcaires Conforme aux exigences du label MINERGIE-ECO	0.15

## AUTRES

Article	Produit	Domain d'application	Prix CHF
PV-CHA	Chauffage des agrégats et eau de gâchage	Généralement à partir du 1 <sup>er</sup> décembre à fin février <small>En dehors de ces dates, le chauffage sera facturé si la température extérieure descend en dessous de 5°C.</small>	5.- / m <sup>3</sup>
PV-DECH	Taxe de décharge	Lors de retour de béton causé par le client	60.- / Tonne
PV-PROD	Taxe pour petite quantité	Lors de production inférieure à 1m <sup>3</sup>	25.- / m <sup>3</sup>
PV-PROD	Production hors des heures d'ouverture	Du lundi au vendredi dès 17h jusqu'à 6h et durant weekend	sur demande
PV-PICOU	Pigment couleur	Ajout de pigment couleur	sur demande

# GRAVIERS

Article	Produit	Granulométrie mm	Densité t/m <sup>3</sup>	Prix CHF / m <sup>3</sup>
M 00-04	Sable à béton roulé	0-4	1.46 (+/-5%)	80.-
M 04-08	Gravillon roulé	4-8	1.46 (+/-5%)	75.-
M 08-16	Gravillon roulé	8-16	1.52 (+/-5%)	85.-
M 16-32	Gravillon roulé	16-32	1.59 (+/-5%)	75.-
M 00-08	Grave à chape	0-8	1.54 (+/-5%)	80.-
M 00-16	Grave à béton roulé	0-16	1.63 (+/-5%)	80.-
M 00-16	Grave à béton concassé	0-16	1.65 (+/-5%)	65.-







# TRANSPORTS

## PAR CAMION MALAXEUR

Areuse .....	48.-	Chez-le-Bart .....	53.-	Ligerz .....	42.-	Prêles .....	48.-
Auberson, L' .....	48.-	Cibourg, La .....	37.-	Lignières .....	42.-	Prévoux, Le .....	42.-
Auvernier .....	42.-	Coffrane .....	32.-	Locle, Le .....	42.-	Provence .....	58.-
Barrières, Les .....	48.-	Col-des-Roches .....	42.-	Loges, Les .....	37.-	Rasses, Les .....	48.-
Bayards, Les .....	37.-	Colombier .....	48.-	Lugnorre .....	42.-	Renan .....	37.-
Bémont, Le .....	42.-	Constantine .....	48.-	Lüscherz .....	42.-	Reussilles, Les .....	58.-
Bémont, Le (JU) .....	58.-	Corcelles .....	37.-	Maison-Monsieur, La .....	37.-	Rochefort .....	32.-
Bevaix .....	48.-	Corgémont .....	58.-	Malvilliers .....	37.-	Sagne-Crêt, La .....	42.-
Biaufond .....	42.-	Cormoret .....	48.-	Marin .....	32.-	Sagne-Eglise, La .....	37.-
Boéchet, Le .....	42.-	Cornaux .....	32.-	Marmoud .....	37.-	Sagnettes, Les .....	37.-
Bois, Les .....	42.-	Cortaillod .....	48.-	Montalchez .....	58.-	Saignelégier .....	53.-
Bôle .....	37.-	Cortébert .....	53.-	Mont-Cornu, Le .....	37.-	Saint-Aubin .....	58.-
Boudevilliers .....	32.-	Côte-aux-Fées, La .....	42.-	Mont-Crosin .....	48.-	Saint-Blaise .....	32.-
Boudry .....	48.-	Courtelary .....	53.-	Mont-de-Buttes .....	37.-	Saint-Croix .....	42.-
Boveresse .....	32.-	Couvet .....	32.-	Mont-de-Couvet .....	37.-	Saint-Imier .....	42.-
Brenets, Les .....	42.-	Cressier .....	37.-	Mont-des-Verrières .....	42.-	Saint-Jean .....	37.-
Breuleux, Les .....	48.-	Crêt-du-Locle, Le .....	37.-	Mont-de-Travers .....	42.-	Saint-Martin .....	37.-
Brévine, La .....	42.-	Cudrefin .....	42.-	Montmollin .....	32.-	Saint-Sulpice .....	32.-
Brot-Dessous .....	42.-	Diesse .....	53.-	Mont-Soleil .....	48.-	Salavaux .....	42.-
Brot-Dessus .....	48.-	Dombresson .....	42.-	Mont-Tramelan .....	53.-	Sauges .....	58.-
Brot-Plamboz .....	42.-	Emibois .....	53.-	Morat .....	48.-	Saules .....	37.-
Brouillet, Le .....	42.-	Enges .....	37.-	Môtier (Fr) .....	42.-	Savagnier .....	42.-
Brüttelen .....	42.-	Engollon .....	37.-	Môtiers .....	32.-	Sommartel .....	48.-
Bugnenets, Les .....	53.-	Erlach .....	37.-	Mullen .....	37.-	Sonvilier .....	42.-
Bulles, Les .....	32.-	Fenin .....	37.-	Muntelier .....	48.-	Sugiez .....	42.-
Bullet, Le .....	48.-	Ferme-Modèle, La .....	37.-	Muriaux .....	53.-	Taillères, Les .....	48.-
Buttes .....	32.-	Ferrière, La .....	37.-	Neuchâtel Nord .....	37.-	Tête-de-Ran .....	42.-
Cerneux, Les .....	53.-	Fleurier .....	32.-	Neuchâtel-Centre .....	37.-	Thielle-Wavre .....	32.-
Cerneux-Godat, Le .....	42.-	Fontainemelon .....	37.-	Neuveville, La .....	42.-	Tourne, La .....	37.-
Cerneux-Péquignot .....	48.-	Fontaines .....	37.-	Nods .....	48.-	Tramelan .....	58.-
Cerneux-Veusil, Le .....	48.-	Fresens .....	58.-	Noiraigue .....	42.-	Travers .....	37.-
Cernier .....	37.-	Freutereules .....	37.-	Noirmont .....	48.-	Tschugg .....	37.-
Cernil, Le .....	42.-	Gals .....	32.-	Pâquier, Le .....	48.-	Twann .....	48.-
Chabrey .....	48.-	Gampelen .....	32.-	Peseux .....	37.-	Valangin .....	37.-
Chambrelien .....	37.-	Geneveys-s/Coffrane .....	32.-	Petit-Martel, Le .....	42.-	Valanvron, Le .....	37.-
Champ-du-Moulin .....	37.-	Gorgier .....	58.-	Petits-Ponts, Les .....	42.-	Vallamand .....	48.-
Chasseral .....	53.-	Grattes, Les .....	32.-	Peuchapatte, Le .....	48.-	Vaumarcus .....	58.-
Châtagne, La .....	42.-	Hauterive .....	37.-	Peu-Claude, Le .....	42.-	Verrières, Les .....	37.-
Chaumont .....	48.-	Hauts-Geneveys, Les .....	37.-	Peu-Péquignot, Le .....	48.-	Vieux-Prés, Les .....	42.-
Chaux, La .....	42.-	Ins .....	37.-	Plamboz .....	48.-	Vilars .....	37.-
Chaux-d'Abel, La .....	42.-	Jorat, Le .....	53.-	Planchettes, Les .....	37.-	Villeret .....	48.-
Chaux-de-Fonds, La .....	32.-	Joux-Derrière, Les .....	32.-	Pommerats, Les .....	58.-	Villiers .....	42.-
Chaux-des-Breuleux .....	53.-	Joux-du-Plane, La .....	53.-	Ponts-de-Martel, Les .....	42.-	Vue-des-Alpes .....	37.-
Chaux-du-Milieu .....	42.-	Lamboing .....	53.-	Portalban .....	58.-	Vully (Mont) .....	42.-
Chézard-St.-Martin .....	37.-	Landeron, Le .....	37.-	Praz .....	42.-	Witzwil .....	37.-

### CONDITIONS DE TRANSPORT

- Les prix de transport ci-dessus s'entendent pour des livraisons de 7 m<sup>3</sup> minimum par voyage.
- Un temps d'attente et de déchargement de 20 minutes est compris par voyage.
- Le choix du moyen de transport est du ressort de la centrale de livraison. Le camion malaxeur est indispensable pour la livraison des bétons à propriétés spécifiées dont la consistance est du type F3 et plus.
- Les prix de transport peuvent être adaptés selon l'évolution du prix du carburants (Indice ASTAG).

### SUPPLÉMENTS DE FACTURATION RELATIVES AU TRANSPORT

Article	Produit	Prix CHF
T;BF99	Tarif pour temps d'attente et de déchargement supérieur à ceux accordés	138.-/hre
T-CUMT	Tarif pour déchargement par tapis de transbordement Facturation minimum de 5 m <sup>3</sup> et 30 minutes de déchargement	34.-/m <sup>3</sup>
T>BF99	Tarif pour des transports de nuit, de weekend ou y compris autorisation de travail	Sur demande

# POMPAGES

## PAR CAMION MALAXEUR AVEC POMPE À BÉTON DE 28 MÈTRES DE FLÈCHE

Article	Produit	Prix CHF
Z :BF28	Tarif comprenant le transport aller-retour depuis la centrale à béton la plus proche du chantier, le pompage, le nettoyage de la pompe et le volume maximum de 6 m <sup>3</sup> de béton.	305.- / hre
Z -BF28	Tarif comprenant le pompage dès le premier m <sup>3</sup> de béton	33.- / m <sup>3</sup>

## PAR CAMION POMPE À BÉTON AUTOMOTRICE DE 35, 40 ET 47 MÈTRES DE FLÈCHE

Article	Produit	Prix CHF
Z .BF35,40,47	Tarif comprenant le transport aller-retour depuis la centrale à béton la plus proche du chantier, le pompage et le nettoyage de la pompe	650.-
Z -BF35,40,47	Tarif comprenant le pompage dès le 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup> à 50 m <sup>3</sup> de béton	20.- / m <sup>3</sup>
Z -BF35,40,47	Tarif comprenant le pompage dès le 50.1 m <sup>3</sup> à 100 m <sup>3</sup> de béton	17.50 / m <sup>3</sup>
Z -BF35,40,47	Tarif comprenant le pompage dès le 100.1 m <sup>3</sup> à 150 m <sup>3</sup> de béton	15.- / m <sup>3</sup>
Z -BF35,40,47	Tarif comprenant le pompage dès le 150.1 m <sup>3</sup> et plus de béton	12.50 / m <sup>3</sup>

Un rendement de pompage minimum de 15 m<sup>3</sup>/hre est compté dans les prix ci-dessus

## SUPPLÉMENTS DE FACTURATION RELATIVES AU POMPAGE

Article	Produit	Prix CHF
Z :BF35,40,47	Tarif pour rendement de pompage inférieur au 15 m <sup>3</sup> /hre prescrit causé par le client	230.- / hre
Z ;BF35,40,47	Tarif pour mise à disposition de tuyaux de pompage de 3 mètres	50.- / pce
Z >BF35,40,47	Tarif pour des pompages de nuit, de weekend ou jours fériés y compris autorisation de travaux	Sur demande

## PRESTATIONS DU CLIENT

Les commandes doivent nous parvenir au minimum 48 heures à l'avance

Réglementer les accès, les autorisations ainsi que la mise en place de signalisation routière et réglementation du trafic.

Mise à disposition de Main d'œuvre nécessaire pour le montage et le démontage ainsi que le nettoyage des conduites supplémentaire.



Malaxeur pompe 28 mètres



Auto pompe 40 mètres



Auto pompe 47 mètres

# FICHES TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

Les données décrivent les prescriptions de sécurité relatives au béton frais et ne présentent aucune garantie quant aux propriétés des produits.

Composition / indications concernent les éléments constitutifs Le béton frais se compose de ciment, de granulats minéraux, d'eau et en outre, selon le champ d'application, d'adjuvants du béton et / ou d'ajouts.

## MENTIONS DE DANGER



- H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## CONSEILS DE PRUDENCE



- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / visage.  
**P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
**P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**  
P352 Laver abondamment à l'eau et au savon.  
**P333 EN CAS D'IRRITATION OU D'ÉRUPTION CUTANÉE:**  
P313 Consulter un médecin.  
**P102 Tenir hors de portée des enfants**

## RENSEIGNEMENT FABRICANT DU BÉTON

Béton Frais SA  
Chemin des Helvètes  
2074 Marin  
Téléphone +41 32 756 40 40

## RENSEIGNEMENT EN CAS D'URGENCE (CENTRE TOX)

Téléphone 145

## CENTRALE D'ALARME

Téléphone 112

## DANGER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

aucun

## DANGERS

- Fort effet alcalin (valeur pH élevée)
  - irrite les yeux
  - irrite la peau
- Sensibilisation possible par le contact avec la peau

## MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES

### Général

- Eviter le contact avec les yeux et la peau
- Après le travail avec des matériaux à base de ciment, se laver complètement et utiliser des produits de soin pour la peau

### Protection du visage / des yeux

- Utiliser des lunettes de protection

### Protection de la peau

- Protection préventive de la peau par des crèmes protectrices
- Porter des gants avec revêtement en nitrile (des gants en cuir ne sont pas adéquats à cause de leur perméabilité à l'eau)
- Porter des bottes et des vêtements à manches longues

## MESURES AU CAS OÙ LE BÉTON SE RÉPAND ACCIDENTELLEMENT

- Mesures de protection de l'environnement:  
écoulement incontrôlé vers un point d'accès à l'eau (par ex. orage), éviter l'écoulement dans canalisation et collecteur (faiblement critique pour l'eau étant donné la valeur pH), en cas d'incident anormal informer les autorités (par ex. corps pompiers)
- Entamer des opérations mécaniques pour le nettoyage. Indication: le béton frais durcit en quelques heures et peut ensuite être déposé, en vue d'élimination, dans une décharge de matières inertes

## PREMIERS SOINS

- en règle générale:  
montrer au médecin la fiche de sécurité
- en cas de contact avec la peau:  
laver à fond avec de l'eau froide et du savon
- en cas de contact avec les yeux:  
laver immédiatement et à fond avec l'eau et consulter un médecin
- en cas d'avalement:  
consulter un médecin

## MANIPULATION / STOCKAGE BÉTON FRAIS

- Durée limitée pour mise en œuvre! Observer le processus de durcissement

## INDICATIONS POUR LE TRANSPORT

Le béton frais n'est pas une marchandise dangereuse au sens de SDR et de LT0x

# CONDITIONS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOURNITURES & DE LIVRAISON POUR LE BÉTON

Toutes les commandes pour livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit. Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans la norme SIA 262/1.

### PRIX COURANTS

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale. Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants.. Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m<sup>3</sup> se réfèrent au m<sup>3</sup> de béton mis en place. En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on conviendrait d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus. Pendant les mois d'hiver, du 1<sup>er</sup> décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

### OFFRES

La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales. Les coûts qui augmentent, par rapport à la date de référence (date de l'offre), en raison de variations extraordinaires du prix des matériaux et/ou de l'augmentation des coûts de production ou des coûts de transports (y compris les carburants), sont facturés et indemnisés rétroactivement, dans la mesure où ils dépassent 3% de la rémunération totale prévue par le contrat. La révocation en tout temps de l'offre suite à une augmentation de prix demeure réservée.

### PASSATION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SIA262), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas. Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon SN EN 206-1 ou la sorte de béton selon CAN. Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la norme SN EN 206-1. Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avéreraient nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

### ADJUVANTS ET AJOUTS

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés.

Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminée.

### LIVRAISON

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles

que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machines, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu à signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuel retard dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

### GARANTIE

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande. Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative. En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage, lors d'une réclamation fondée et effectuée dans un délai objectif, étant présupposée à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate. Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

### RÉCLAMATION POUR DÉFAUTS

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si, l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande et que la livraison présente des défauts apparents. Lors de livraison franco chantier, est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette. La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et que conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206-1 cette éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant. Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats. La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à se soustraire au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

### LIEU D'EXÉCUTION ET FOR JURIDIQUE

Le lieu d'exécution et le for juridique sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

# CONDITIONS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENTS

- Sous réserve de tout changement de prix ultérieurs.
- Ces prix ne sont valables que pour les livraisons des entrepreneurs.
- Les livraisons aux particuliers sont facturées moyennant un supplément de 15%.
- Pour les livraisons en dehors de l'horaire normal ou durant la période hivernale, un supplément sera à convenir.
- La TVA n'est pas comprise dans les prix.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours net.

Un intérêt de 5% sera perçu pour le paiement au-delà de 30 jours.

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant.

Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats.

La centrale à béton se réserve la possibilité de facturations partielles.

Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas le client à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons.

Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

### HYPOTHÈQUE LÉGALE

Nous nous réservons le droit d'inscrire une hypothèque légale après le délai de 60 jours, dès la date de la dernière livraison, sauf paiement dans ce délai.

## ADRESSES ET SITES DE PRODUCTION

<b>2074</b>	<b>MARIN-EPAGNIER</b>
RUE DES HELVÈTES T +41 32 756 40 55 LABO +41 79 797 20 46	



<b>2207</b>	<b>COFFRANE</b>
GRAVIÈRE DE RIVE T +41 32 857 11 55 LABO +41 79 797 20 46	



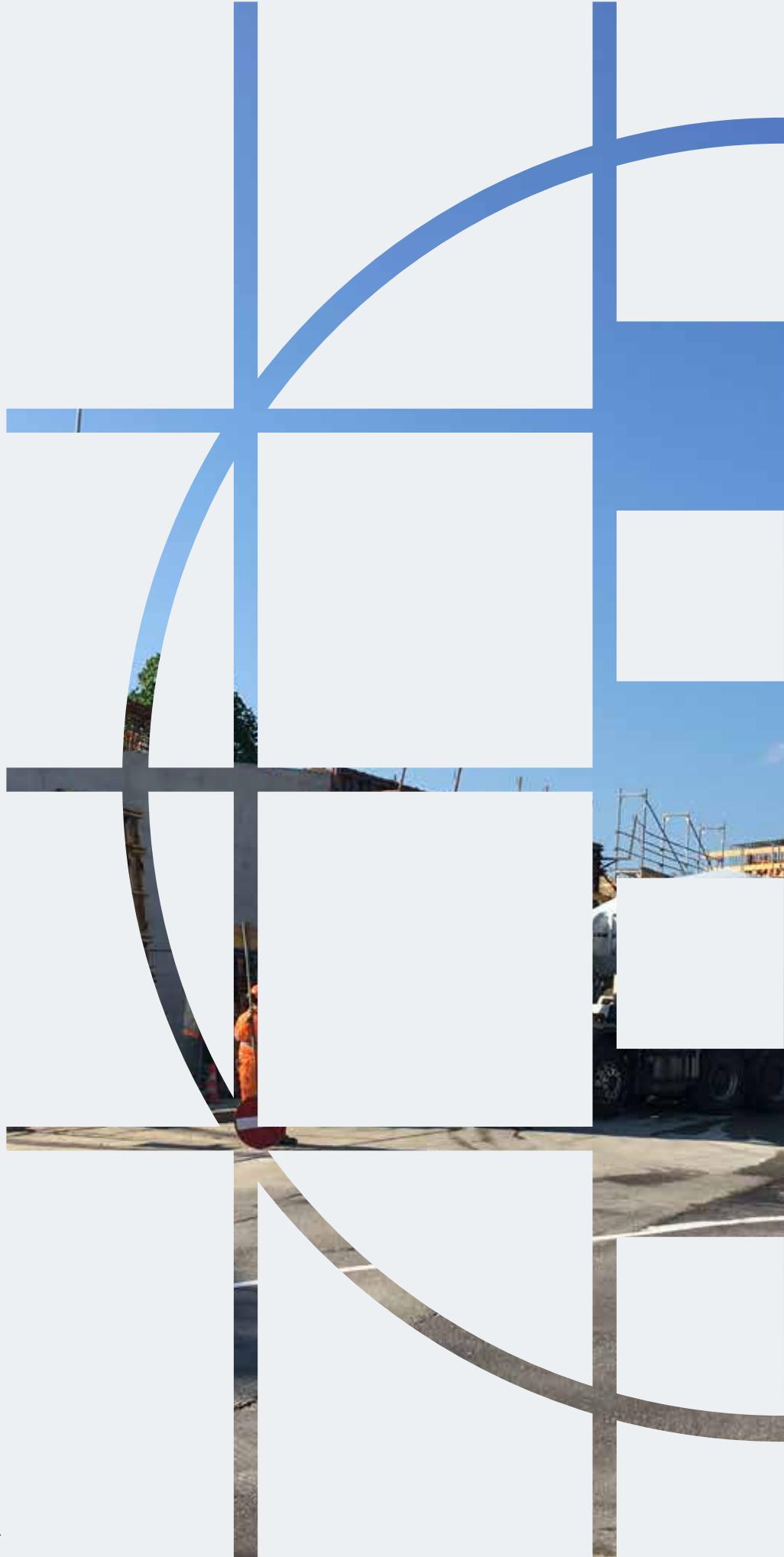
<b>2300</b>	<b>LA CHAUX-DE-FONDS</b>
RUE DU COLLÈGE 102 T +41 32 968 72 22 LABO +41 79 797 20 46	



<b>2114</b>	<b>FLEURIER</b>
10 CLOS-DONZEL T +41 32 861 30 80 LABO +41 79 797 20 46	







L'ASMP  
contrôle et certifie  
les contrôles internes à  
la production.



**ECO INSIDE**  
Label de qualité pour des produits  
et services durables dans le secteur du béton.